

VOTRE INTERLOCUTEUR

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous avez souhaité recevoir une étude personnalisée sur les assurances Voyages de Chasse Monde que nous proposons et nous vous en remercions.

En tant que spécialiste de l'assurance chasse depuis plus de trente ans, notre préoccupation a toujours été de répondre du mieux possible à vos attentes pour assurer votre passion.

Quels sont les avantages de notre assurance Chasse Monde ?

PROASSUR propose une Assurance Responsabilité Chasse Monde très complète. Le montant des garanties « dommages matériels et immatériels » est l'un des plus importants du marché : 1 500 000 €.

A cette Responsabilité Civile Chasse, vous pouvez ajouter diverses assurances optionnelles vous permettant de voyager en toute sérénité : annulation, rapatriement, individuelle accident.

Pour l'assurance de vos armes ou accessoires, nous avons des solutions sur-mesure.
Contactez nous au **01 85 56 29 80**.

Comment vous assurer ?

Renvoyez-nous vite la fiche d'information et conseil ainsi que le bulletin dûment complété et signé, accompagnés de votre règlement.

PAR COURRIER

PROASSUR
5 Rue du général FOY
75 008 PARIS

PAR MAIL

chasse@finaxy.com

Pour plus de précisions, contactez-nous au 01.85.56.29.80

Nos conseillers se tiennent à votre disposition du lundi au vendredi de 9h00 à 18h.

Très cordialement,

L'équipe **PROASSUR**

ASSURANCE CHASSE MONDE – SAISON 2019/2020

Bulletin de souscription N° :

LE SOUSCRIPTEUR

Nom & Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

N° du permis de chasse :

Date de naissance : / /

Profession :

Destination :

Dates du voyage : du / / au / /

GARANTIES	PRIX TTC	TOTAL TTC
RESPONSABILITÉ CIVILE CHASSE MONDE ENTIER Durée < 30jours / ALLIANZ contrat 49959343 La garantie RC Monde entier ne vous dispense pas de vous assurer sur place lorsqu'une législation étrangère l'impose. Pour les pays du CIMA, voir bulletin spécifique. Elle est également valable jusqu'au 30/06/2020.	70 €	... €
INDIVIDUELLE ACCIDENT - MONDE ENTIER (Réservée aux - de 70 ans) TOKIO MARINE - Contrat N°35.525.986 Montant des garanties : Décès 40.000 € et IPP 40.000 € (Invalidité€ Partielle Permanente) Montant des garanties : Décès 100.000 € et IPP 100.000 € (Invalidité€ Partielle Permanente)	60€ 100€	... €
ASSISTANCE PROASSUR : Rapatriement - Caution - Avance de Frais médicaux Uniquement valable en dehors du pays de résidence – MUTUAIDE ASSISTANCE (Groupama) Convention N°03/609 Mutuaide Assistance 1-8 jours Mutuaide Assistance 8-15 jours Mutuaide Assistance 16-30 jours	50€ 75€ 90€	... €
ANNULATION VOYAGE MONDE ENTIER Pour tout voyage nous avons des solutions, n'hésitez pas à nous consulter. Cette assurance doit impérativement être souscrite au moment de l'achat du voyage.	Nous consulter	
TOTAL TTC (frais inclus)		... €

NB : les garanties ne sont acquises que pour les personnes ayant leur résidence principale en France Métropolitaine, Monaco ou dans l'un des pays membres de l'Union Européenne.

Sous réserve d'acceptation par les compagnies d'assurances, les garanties prennent effet au jour du départ indiqué sur le bulletin d'adhésion et cessent à la date du retour indiqué sur ce même bulletin, sans pouvoir excéder 30 jours consécutifs, sauf la garantie RC Chasse Monde, valable jusqu'au 30/06/2020).

Ce bulletin dûment complété et signé, doit être adressé à PROASSUR-GTA, accompagné du règlement correspondant, avant la date de départ en voyage.

Je confirme avoir pris connaissance du résumé de garanties annexé ce document

Les conditions générales sont téléchargeables sur le site www.groupe-proassur.com, ou disponibles sur simple demande écrite auprès de PROASSUR-GTA.

A réception de votre règlement, il vous sera adressé, suivant les garanties demandées : Attestations d'assurances et résumé des garanties des contrats d'assurances.

Je règle le montant annuel par chèque bancaire à l'ordre de «PROASSUR- GTA »

Je règle le montant annuel par carte bancaire

Fait à :

Le : / /

Signature de l'assuré (précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la souscription du contrat, sous réserve de l'absence de déclaration de sinistre de votre part durant cette période. Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande. Toute réticence ou inexactitude dans les déclarations confirmées par les présentes est susceptible d'entraîner les sanctions prévues aux articles L113-8 (nullité) et L113-9 (réduction des indemnités du code des assurances). Les réponses à toutes ces rubriques sont obligatoires, sans ces informations, vous ne pourrez pas bénéficier de votre contrat. Les informations collectées sont destinées à la société GTA. Elles sont enregistrées dans notre fichier de gestion de la clientèle. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès du service adéquat. GTA n'a pas de lien financier avec une entreprise d'assurance entrant dans le champ de la déclaration prévue aux articles L520-1 et R520-1 du code des assurances.

Toute réclamation peut être adressée par écrit (mail, courrier) à l'adresse suivante, en indiquant le motif de votre désaccord et les références de votre contrat. Nous nous engageons à vous répondre au plus tard sous 10 jours ouvrés.

GTA - PROASSUR
Service Réclamations
5, rue du Général Foy
75008 Paris

L'organisme en charge du contrôle de notre activité est l'autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. GTA exerce son activité conformément à l'article L.520-1, II, 1 °, b) du Code des assurances et tient à votre disposition la liste des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pour l'assurance des risques concernés par votre demande.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES, PARTICULIERES ET CONVENTIONS SPECIALES

NOTICE D'INFORMATION DES GARANTIES

Cette notice d'information constitue un extrait des dispositions générales, particulières et conventions spéciales des contrats souscrits par le cabinet GTA auprès des différentes compagnies d'assurance concernées. Celle-ci est destinée à vous permettre de connaître aussi exactement que possible l'étendue des contrats souscrits. Ces contrats sont régis par le code des assurances et soumis à l'autorité de l'ACPR (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Le contrat est régi par le droit français.

Responsabilité civile chasse monde entier : Contrat souscrit auprès d'Allianz 49959343

RISQUE A : RESPONSABILITÉ CIVILE DU CHASSEUR

Nous garantissons les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que vous pouvez encourir en raison de dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires consécutives causés à autrui par un accident, un incendie et une explosion survenant au cours de la chasse.

RISQUE B : DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À UN ACCIDENT

Sous réserve des conditions d'application prévues, nous vous apportons notre assistance et prenons en charge les frais correspondants pour assurer votre défense devant une juridiction répressive en cas d'action mettant en cause une responsabilité assurée au titre du risque A ou pour délit de chasse.

Attention, nous n'effectuons pas de recours pour les réclamations dont le montant est inférieur à 139 €

GARANTIES

Risque A : Responsabilité Civile du Chasseur

- Dommages corporels survenus au cours de la chasse : sans limitation de somme
- Dommages corporels survenus à l'occasion de la chasse : 4.600.000 €
- Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives : à concurrence de 1.500.000 €

Risque B : Défense Pénale et Recours suite à Accident

- A concurrence de 8.000 € par sinistre avec seuil d'intervention de 139 €.

Individuelle accident : Contrat souscrit auprès de TOKIO MARINE 35525986

En cas d'accident garanti, sauf exclusions, nous garantissons (décès, disparition, infirmité permanente, infirmités multiples) l'adhérent participant à des voyages de chasse, 24h/24h depuis le départ de son domicile jusqu'à son retour, pour une durée maximum de 30 jours dans le monde entier, sauf désignation plus restrictive.

Décès Accidentel	CAPITAL GARANTI	Infirmité permanente totale suite à un accident	CAPITAL GARANTI
- Option 1	40 000 €	- Option 1	40 000 €
- Option 2	100 000 €	- Option 2	100 000 €

Assistance frais médicaux – rapatriement - caution : **Contrat souscrit auprès de MUTUAIDE ASSISTANCE 03/609**

Toute prestation doit faire l'objet d'une demande préalable
Service Assistance 24 H/24, 7j/7 : (33) 01 45 16 77 25 –
assistance@mutuaide.fr

Garanties valables lors du séjour hors du pays de résidence :

Malade ou blessé

- organisation et prise en charge du rapatriement à son domicile ou dans un établissement hospitalier proche de chez lui selon décision médicale.
- remboursement sous conditions, en complément des autres assurances existantes, des frais médicaux, pharmaceutiques prescrits et les frais d'hospitalisation (Franchise de 100 €. A concurrence de 10 000 €) ; soins dentaires d'urgence (plafond de 77 €).

Prise en charge

- du retour anticipé jusqu'à domicile suite interruption du séjour suite à : décès conjoint, ascendant, descendant, collatéral au 1er degré résidant dans le même pays que l'assuré. Base billet aller/retour en train 1ère classe ou en avion classe touriste.
- du rapatriement du corps en cas de décès de l'assuré au cours de son séjour : Frais de cercueil et de mise en bière (plafond de 460 €).
- de l'envoi de médicaments introuvables sur le lieu de séjour –
- transmission d'un message urgent à un proche en cas d'impossibilité

Avance de fonds suite perte/vol moyens de paiement ou frais médicaux (plafond de 1000 € TTC) sur présentation d'un dépôt de garantie. Avance remboursable à MUTUAIDE dans les 30 jours qui suivent la mise à disposition des fonds.

Aide financière suite poursuite judiciaire ou incarcération pour non respect ou violation involontaires des lois :

- Aide pour désigner un défenseur et avance des honoraires (à concurrence de 1000 € TTC) ;
- Avance de caution exigée pour mise en liberté provisoire (plafond de 8000 € TTC).

FORMULAIRE D'INFORMATION ET CONSEIL

(Document communiqué en application des articles L.520-1 et R.520-1 et R-520-2 du code des assurances)

Les informations suivantes que nous vous invitons à consulter avant d'adhérer à l'assurance Chasse Monde PROASSUR-GTA vous renseignent sur l'identité des assureurs et de l'intermédiaire, ainsi que sur certains éléments des contrats d'assurance sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention. Il est aussi important de lire intégralement les Conditions Générales correspondantes et de nous poser toutes les questions que vous estimez nécessaires avant d'adhérer.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les assurances Chasse Monde que nous vous proposons sont, pour type de garantie associées à des contrats collectifs d'assurance souscrits par GTA auprès des différentes compagnies concernées en sa qualité d'intermédiaire en assurances inscrit au Registre de l'ORIAS sous le n°07 001 754. L'immatriculation de GTA peut être contrôlée sur le site www.orias.fr.

En application de l'article L.520-1-II-b du Code des Assurances, nous tenons à votre disposition la liste des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pour l'assurance des risques concernés par votre demande.

Si vous souhaitez obtenir communication de cette liste, il vous suffit de nous adresser un courrier simple à l'adresse suivante : PROASSUR-GTA - 5, rue du Général Foy - 75008 Paris

Pour obtenir toute précision ou complément d'information, contactez votre Conseiller Clientèle. Il est votre interlocuteur privilégié et peut vous apporter tout éclaircissement nécessaire.

Le Médiateur de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances est compétent pour toute réclamation d'un particulier contre son courtier. Pour contacter le Médiateur, vous pouvez lui adresser un e-mail à l'adresse suivante : mediateur@cscsa.fr.

L'organisme chargé du contrôle de notre activité est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution (ACPR), - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

LES RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

VOS BESOINS ET EXIGENCES

Vous souhaitez souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance qui vous permette d'effectuer votre voyage de Chasse en toute sécurité. Vous n'avez pas formulé d'exigences particulières.

NOS CONSEILS

Nos différentes propositions vous permettent de partir en toute sérénité avec notamment :

- La garantie RC Chasse Monde Allianz qui, en plus de la garantie RC Dommages Corporels illimitée pour les dommages survenus au cours de chasse, vous permet de bénéficier d'un montant de garanties RC « dommages matériels et immatériels » parmi les plus élevés du marché 1.500.000 euros.
- La garantie Assistance MUTUAIDE, qui vous assure une protection complète : rapatriement, assistance frais médicaux, perte de bagages.
- La garantie Individuelle Accident TOKIO MARINE afin de vous couvrir en cas de dommages corporels accidentels lors de vos voyages de chasse.

Fait à Paris,

En 2 exemplaires, dont un remis au souscripteur éventuel

Je reconnais avoir pris connaissance du présent document préalablement à la conclusion du contrat d'assurance proposé ci-dessus.

Signature du Client

FORMULAIRE D'INFORMATION ET CONSEIL

Les informations suivantes que nous vous invitons à consulter avant d'adhérer à l'assurance Chasse Monde PROASSUR-GTA vous renseignent sur l'identité des assureurs et de l'intermédiaire, ainsi que sur certains éléments des contrats d'assurance sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention. Il est aussi important de lire intégralement les Conditions Générales correspondantes et de nous poser toutes les questions que vous estimez nécessaires avant d'adhérer.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

2

Les assurances Chasse Monde que nous vous proposons sont, pour type de garantie associées à des contrats collectifs d'assurance souscrits par GTA auprès des différentes compagnies concernées en sa qualité d'intermédiaire en assurances inscrit au Registre de l'ORIAS sous le n°07 001 754. L'immatriculation de GTA peut être contrôlée sur le site www.orias.fr.

En application de l'article L.520-1-II-b du Code des Assurances, nous tenons à votre disposition la liste des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pour l'assurance des risques concernés par votre demande.

Si vous souhaitez obtenir communication de cette liste, il vous suffit de nous adresser un courrier simple à l'adresse suivante : PROASSUR-GTA – 5, rue du Général Foy – 75008 Paris

Pour obtenir toute précision ou complément d'information, contactez votre Conseiller Clientèle. Il est votre interlocuteur privilégié et peut vous apporter tout éclaircissement nécessaire.

Le Médiateur de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances est compétent pour toute réclamation d'un particulier contre son courtier. Pour contacter le Médiateur, vous pouvez lui adresser un e-mail à l'adresse suivante : mediateur@cscsa.fr.

L'organisme chargé du contrôle de notre activité est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution (ACPR), – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

LES RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

VOS BESOINS ET EXIGENCES

Vous souhaitez souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance qui vous permette d'effectuer votre voyage de Chasse en toute sécurité. Vous n'avez pas formulé d'exigences particulières.

NOS CONSEILS

Nos différentes propositions vous permettent de partir en toute sérénité avec notamment :

- La garantie RC Chasse Monde Allianz qui, en plus de la garantie RC Dommages Corporels illimitée pour les dommages survenus au cours de chasse, vous permet de bénéficier d'un montant de garanties RC « dommages matériels et immatériels » parmi les plus élevés du marché 1.500.000 euros.
- La garantie Assistance MUTUAIDE, qui vous assure une protection complète : rapatriement, assistance frais médicaux, perte de bagages.
- La garantie Individuelle Accident TOKIO MARINE afin de vous couvrir en cas de dommages corporels accidentels lors de vos voyages de chasse.

Fait à Paris,

En 2 exemplaires, dont un remis au souscripteur éventuel

Je reconnais avoir pris connaissance du présent document préalablement à la conclusion du contrat d'assurance proposé ci-dessus.

Signature du Client